

# GARANTIE 5 ANS

**Eurosis GmbH** (fabricant) & **Alfa-X Belgium** garantissent au consommateur que suite à l'injection d'au moins 40% de liquide **X-ENERGY** dans son circuit d'eau de chauffage, il effectuera au minimum 20% d'économie de combustible par rapport à sa consommation annuelle précédente et ce dans les mêmes conditions d'utilisation.

**Eurosis GmbH & Alfa-X Belgium** garantissent, dans les mêmes conditions, les qualités antigel, anticorrosion & anticalcaires du liquide **X-ENERGY**

En cas de litige, **Eurosis GmbH & Alfa-X Belgium** s'engagent, pour autant que l'installation n'ait pas été modifiée par un tiers non-agréé ni n'ait subi des dommages suite à n'importe quel événement ayant amené à réparer celle-ci, après analyse du volume de **X-ENERGY** dans l'eau et retrait du produit de l'installation, à rembourser l'intégralité du prix payé pour le liquide **X-ENERGY** et ce dans un délai raisonnable ne pouvant excéder un semestre à dater du moment de la demande d'intervention.

**Eurosis GmbH & Alfa-X Belgium** garantissent également au consommateur que l'injection du produit **X-ENERGY** ne nuit en aucune façon au bon fonctionnement de la chaudière.

En cas de doute **Eurosis GmbH & Alfa-X Belgium** certifient être correctement assurés et s'engagent à intervenir sans délai pour analyser les causes du litige ainsi qu'à se plier à la conclusion éventuelle des experts.

La présente garantie est donnée pour une durée de 5 ans à dater de la date de l'injection et pourra être reconduite pour 5 années supplémentaires, après contrôle du volume de **X-ENERGY** et adaptation éventuelle, à la date anniversaire de l'injection.

Dans l'intervalle le consommateur s'engage à faire les entretiens requis par le fabricant de sa chaudière.

**EUROSIS T&S GmbH**

Jülicherstr. 191, D-52070 Aachen  
Tel: 0241-46373313, Fax: 46337537  
Ust-IdNr: DE 257621555  
email: info@eurosis.de

# ***GARANTIE 5 ANS***

Certificat valable pour l'injection réalisée chez :

.....

.

En date du :

.....

Par:

.....

En cas d'appel à la garantie le présent certificat doit être joint à la facture d'achat.